

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires: Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.



EGLISE DE SAINT-ANTOINE DE BIENVILLE

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 5

JUILLET 1899

No. 7

SAINT-ANTOINE DE BIENVILLE

Bienville rappelle le souvenir de Jean-Baptiste LeMoyno de Bienville, le frère et le compagnon d'armes de d'Iberville. C'est M. de Bienville qui fonda, en 1717, la Nouvelle-Orléans, en Louisiane.

Bienville est un fort joli village situé sur la rive sud du Saint-Laurent, entre Notre-Dame de Lévis et Saint-Joseph de la Pointe de Lévy.

La distance qui sépare Bienville de l'église paroissiale de Notre-Dame de Lévis rendait difficile pour un grand nombre de personnes la fréquentation régulière des offices religieux.

En 1895, les autorités religieuses, se rendant au désir manifesté par les résidents de la localité d'avoir une église et un prêtre au milieu d'eux pour en recevoir plus facilement les secours de la religion, organisèrent en desserte régulière le village de Bienville et une petite partie du quartier Lauzon de la ville de Lévis.

La nouvelle paroisse fut mise sous le patronage de saint Antoine de Padoue, en l'honneur de M. l'abbé Antoine Gauvreau, alors curé de Notre-Dame de Lévis.

L'église, construite en bois sur solage en pierre, a 136 pieds de longueur sur 50 de largeur dans la nef, et 37 dans le chœur. Sa hauteur, depuis le solage jusqu'à la sablière inclusivement, est de 31 pieds.

Le clocher qu'on voit actuellement sur l'église de Bienville n'est que temporaire. On en élèvera un aux proportions plus vastes dans un avenir rapproché.

L'église, la sacristie, le presbytère et les dépendances de Saint-Antoine de Bienville s'élevèrent sur un terrain généreusement donné par M. Julien Chabot et madame M. Lecours.

C'est M. l'abbé Lucien Gauvreau qui est curé de Saint-Antoine de Bienville depuis sa fondation.

R.

LA FAMILLE DE M. DE LAUZON

D'après des notes extraites des "Annales manuscrites de l'Hôtel-Dieu du Précieux Sang," à Québec

Année 1651, page 46.—Ce fut Monsieur de Lauzon qui, en 1651, vint prendre possession du gouvernement (*de la Nouvelle-France*). C'était un homme de qualité, très vertueux, qui était conseiller d'Etat et qui avait été intendant en Guienne. Il amena trois de ses fils qui, dans la suite, s'établirent en ce pays. L'aîné portait le nom de Monsieur son père ; il avait servi, en France, dans le régiment de Navarre et dans celui de Picardie, et il était fort considéré de Monsieur le duc D'Espèron. On le fit sénéchal ici (1), mais il fut tué par les Iroquois, en l'année 1660, et laissa deux filles qui ont été religieuses aux Ursulines (2).

Le second s'appelait Lauzon de Charny. Il épousa une fille de Monsieur Giffart ; et le troisième, que l'on nommait Lauzon de la Sittière, se maria à une demoiselle Nau, qui nous fut envoyée de France par Madame la duchesse d'Aiguillon, en 1655, pour être religieuse chez nous. Elle avait beaucoup d'esprit et de piété, mais point du tout de vocation. Elle se vit bientôt veuve par un triste accident. Monsieur son mari se noya le quatre mai de l'année 1659. On nous amena cette pauvre dame, que l'affliction avait rendue malade, et nous lui procurâmes pour sa santé et pour sa consolation tout ce que nous crûmes capables d'y pouvoir contribuer.

(1) Il avait épousé, le 23 octobre 1651, Anne DESPRÉS.

(2) Marie de Lauzon, en religion Mère St-Charles : Angélique de Lauzon, en religion Mère du St-Esprit.

Cf. Tanguay : *Dictionnaire Généalogique*, tome 1er, page 172.

Quoique ce détail ne fasse rien, ce semble, à notre histoire, il ne sera pas mal à propos, puisqu'il fera connaître à celles qui nous suivront une famille très distinguée par son rang et encore plus par sa vertu, et qui a toujours honoré notre communauté d'une sincère affection.

Année 1656, page 52.—Le même jour (30 octobre), Madame Lauzon de Charny fut enterrée dans le caveau des religieuses, comme elle l'avait souhaité et demandé avant sa mort ; ce que nous lui accordâmes volontiers, non seulement à cause de l'affection et de l'estime que nous avons pour elle et pour toute la famille de Monsieur Giffart, son père, mais encore pour le respect et la considération que nous avons pour Monsieur de Charny, son époux. Cette jeune et vertueuse dame mourut après un an de mariage. Elle laissa une fille dont on nous confia l'éducation, quand elle eut atteint l'âge de six ans.

Monsieur Lauzon de Charny, qui avait déjà beaucoup de piété, se détacha entièrement du monde et se donna parfaitement à Dieu. Il passa en France l'année suivante, pour être ordonné prêtre, puis il revint au Canada, où il a exercé son zèle un grand nombre d'années. Nous l'avons eu longtemps pour supérieur, et nous avons reçu de signalés témoignages de sa bonté.

A la mort de madame son épouse, il nous obligea de dire tous les ans un *obit* entier pour elle, c'est-à-dire un office des morts de neuf leçons avec une grande messe. Il nous donna pour cet effet une concession à la côte de Lauzon, qui nous valait alors deux cents livres de rente, à cause de la pêche d'anguille qui était fort abondante ; mais ayant beaucoup diminuée depuis, elle ne nous produit plus que trente-trois livres, à quoi Monsieur de Lauzon ayant fait attention, il voulut bien, pendant son séjour au Canada, nous décharger d'une partie de cette obligation, en se contentant d'une grande messe sans diacre et d'un seul nocturne de l'office des

morts. C'est ce que nous disons exactement le 17ème jour d'octobre.

Année 1657, page 54.—Morsieur de Lauzon, gouverneur, était passé en France l'année précédente et avait laissé ici Monsieur le sénéchal, son fils, commandant pour une année, en attendant l'arrivée d'un nouveau gouverneur qui fut Monsieur le vicomte d'Argenson, qui vint cette année (1657).

Année 1660, page 62.—Monsieur de Lauzon, sénéchal, ne peut voir cette désolation générale de la colonie (*causée par les incursions des Iroquois dans le voisinage de Québec*), sans se mettre en devoir de donner la chasse aux ennemis, afin de garantir du moins le reste des habitants du péril qui les menaçait. Il alla les attaquer à l'Isle d'Orléans pour les en faire sortir, parce que leur séjour en ce lieu alarmait tout le voisinage. Ils se défendirent longtemps, usant de plusieurs ruses pour se mettre à couvert des coups de fusil que les Français déchargeaient continuellement sur eux. ce qui ne les empêcha pas de se saisir d'un poste avantageux où, se voyant en assurance, ils sommèrent plus d'une fois les Français de se rendre, leur promettant la vie par de belles paroles que Monsieur le sénéchal méprisa, aimant mieux mourir glorieusement en se battant que de vivre dans une honteuse captivité. Il anima, par son discours et par son exemple, le petit parti qu'il commandait, à faire tête aux Iroquois, quoi- qu'ils fussent bien plus nombreux ; et ils s'exposèrent tous si généreusement qu'il ne resta en vie de tout son monde qu'un seul homme blessé à mort et entièrement hors de combat, que les ennemis emmenèrent en leur pays pour lui faire souffrir les cruautés ordinaires qu'ils exerçaient sur leurs prisonniers. Monsieur le sénéchal fut le premier tué dans cette attaque ; mais il eut la gloire, en mourant, d'éloigner les Iroquois, qui prirent aussitôt la fuite. Sa mort affligea tout le Canada, parce qu'il y était fort aimé, et chacun le pleura comme s'il eût été son proche parent. Ce gentilhomme

savait se ménager l'affection des peuples par une certaine familiarité qui gagnait les cœurs et qui lui attirait en même temps le respect de tout le monde.

Année 1671, page 91.—Nous élevions dans cette communauté, depuis l'âge de six ans, Mademoiselle de Lauzon de Charny. Elle suivait les traces de toute sa famille, qui s'était distinguée partout par sa vertu, et cette jeune vierge ne soupirait qu'après la vie religieuse, où elle désirait ardemment de s'engager. Monsieur de Lauzon, son père, qui était notre supérieur, ravi de voir que les inclinations de sa chère fille favorisaient celle qu'il avait de nous faire du bien, passa un contrat avec nous par lequel il s'engageait à nous donner douze mille livres, monnaie de France, pour la dot de Mademoiselle sa fille, à condition seulement qu'attendu qu'elle était d'une complexion délicate, on lui servirait une entrée de table. Il avait dessein aussi de nous faire ses héritières, après qu'il aurait donné à ses neveux ce qui devait leur revenir. Mais quelques-unes de nos religieuses craignirent que cette petite distinction que Monsieur de Lauzon demandait pour Mademoiselle sa fille ne causât du trouble dans la maison, elles en parlèrent à Monseigneur l'Evêque, qui entra dans leurs raisons et qui voulut retrancher cet article du contrat qui était fait. Monsieur de Lauzon s'y opposa. Il eut là-dessus quelque différend avec Monseigneur de Laval, et enfin, pour terminer toute l'affaire, il se résolut d'emmener en France sa chère fille. Elle partit, cette même année, avec Mademoiselle Charlotte-Madeleine de Lafferté, sa cousine germaine. Il les conduisit toutes deux aux Hospitalières de La Rochelle, où elles ont été religieuses et ont beaucoup édifié et servi ce couvent par leur vertu et par leur bon esprit. Monsieur de Lauzon les gratifia de tout ce que nous aurions pu espérer de lui.

LES VIEUX PAPIERS

Les grandes lignes de l'histoire du Canada sont toutes tracées. Garneau, Ferland, Bibaud et autres ont fait ce noble travail. Ce sont les détails qui nous manquent, ces mille détails qui font l'ornementation de l'histoire et la poétisent. M. de Gaspé, ce bon, modeste et charmant vieillard, dont le souvenir sera toujours cher à ceux qui ont eu le bonheur de le connaître, nous a bien laissé des *Mémoires* qui font les délices de ceux qui étudient l'histoire du pays. M. Benjamin Sulte a mis au jour dans son grand ouvrage une infinité de choses jusqu'ici ignorées. M. Marmette, dans ses romans historiques, a su faire ressortir avec goût les mœurs et les habitudes des personnages du temps, qu'il a aussi extrêmement bien représentés. M. l'abbé Daniel a groupé ensemble les principales familles du pays et a fait leur histoire. Bibaud, jeune, nous a donné ses *Tablettes* et quantité de fragments historiques très recherchés, et les deux Sociétés Historiques de Québec et de Montréal ont livré à la publicité des *Mémoires* d'une grande valeur. Mais que de choses, de faits, de traits encore complètement ignorés ou tombés dans l'oubli ! que de passages obscurs ou mal définis dans notre histoire ! Où trouverons-nous les matériaux nécessaires pour jeter de la lumière sur ces points difficiles ?—Dans les vieux papiers, dans les papiers de famille, c'est là que se trouve la mine encore inexploitée de notre histoire ! Je ne saurais donc trop vous mettre en garde contre leur destruction. Conservez précieusement tout ce qui vous en tombe sous la main depuis la lettre familière et la plus insignifiante en apparence jusqu'au mémoire sérieux, et quelquefois fort lourd de l'homme politique. Registres, commissions, ordres, instructions, actes notariés, marchés, notes, reçus, factures, petits carrés de papiers griffonnés, grandes feuilles couvertes en tout ou en partie d'écritures illisibles, mettez tout cela religieuse-

ment de côté, c'est la propriété de l'histoire, cela lui appartient. Si ces papiers vous embarrassent, allez les offrir à des hommes comme l'abbé Verreau, le digne successeur de Jacques Viger, à Mgr Tanguay, à M. Bellemare ; ils sauront bien vous en débarrasser, et si, par impossible, ils n'en voulaient point, veuillez vous adresser, sans hésitation aucune, à moi, et d'avance, je vous promets un cordial accueil.

Ici, qu'il me soit permis de faire un reproche bien grave aux dames ! Il m'en coûte beaucoup de le proférer, car je sens qu'il est tout-à-fait mérité et, cependant, je ne voudrais avoir que des éloges à leur adresser ! Quels documents précieux pour l'histoire ont été détruits par les dames ou par leurs ordres ! Sous prétexte de faire régner la propreté dans la maison, on commence par reléguer les papiers au grenier ou dans un coin noir de la cave où ils deviennent la proie des rats et des souris, des vers et de l'humidité. Poussées de plus en plus par l'esprit de propreté, un bon jour, sous prétexte encore que ces pauvres malheureux papiers attirent la vermine ou accumulent la poussière, on les met tout-à-fait hors de la maison et instruction péremptoire est donné à la cuisinière de s'en servir pour les besoins quotidiens de sa charge ! Quel vandalisme ! Que de lacunes dans notre histoire seraient comblées aujourd'hui si les documents nécessaires n'avaient pas servi à griller les poulets ou à allumer les feux de nos poêles dans la rude saison de l'hiver. Ce vieux papier flambe si bien, disent en chœur toutes les servantes ! Qui ne se rappelle de ce volume du *Journal des Jésuites* trouvé dans le fond d'une boîte à bois où il avait été jeté pour devenir la proie des flammes ! Sans l'heureuse circonstance que l'on sait, nous aurions été privé de ce jalon important dans l'histoire du pays. De grâce, mesdames, faites cesser, tout de suite, ces actes de vandalisme et sauvez pendant qu'il en est peut-être encore temps ce qui nous reste de ces *vieux papiers*. Que votre horreur pour ces précieuses

reliques, je vous en conjure, se change en un respect bien senti ! Je me suis adressé aux dames, car elles sont les reines du foyer domestique, et y contrôlent sans conteste. Ce n'est pas dire, cependant, que les maris soient exempts de tout reproche de ce côté. Ils peuvent être assurément accusés pour le moins d'indifférence.

Il y a déjà longtemps que ce travail de destruction est à l'œuvre ; il a commencé lorsque, cédant pour un instant au découragement, on croyait que la race française, au Canada, n'avait plus d'avenir et qu'elle allait se fondre dans la grande famille anglo-saxonne dont les membres l'entouraient de toute part. On parlait de *s'anglifier* comme étant le seul moyen d'acquérir de l'avancement, de parvenir à la prospérité. Mes souvenirs sont encore assez vivaces là-dessus. Dans mon enfance, c'était la question principale dans les villes de Québec et de Montréal, et Dieu sait ce qu'il en aurait été si le clergé canadien toujours vigilant et justement alarmé n'avait point dans son patriotisme éclairé, fondé dans les campagnes ces collèges classiques, centres de lumières, d'où nous sont venus des jeunes gens pleins de force et de sève qui, donnant l'impulsion à la chose publique dans toutes ses diverses branches, ont ainsi sauvé le pays du mercantilisme, de l'anglification, en d'autres termes.

On tenait si peu aux ancêtres et aux traditions qu'ils nous avaient laissées, que papiers, meubles, argenterie, tout cela était mis de côté comme inutiles, embarrassants ou démodés. Les papiers allaient au feu, les meubles chez l'encanteur pour y être vendus à vil prix et l'argenterie au creuset ! Heureusement que les temps ont changé et qu'il reste encore des vieux papiers, grâce au dévouement de quelques hommes zélés et patriotiques.

Oui, mesdames, il en reste ! Encore une fois, veuillez nous donner votre généreux concours et daignez voir d'un bon œil les vieux papiers.

L.-F.-G. BABY

LA JUDICATURE EN 1732

“ L'éloignement où sont la plupart de ceux qui auraient des dispositions à devenir habiles dans la science des loix, par le peu ou point de ressources qu'ils trouvent dans les emplois de judicature est un empêchement insurmontable à trouver des sujets propres à remplir les places vacantes. Il ne se trouve même actuellement personne hors le Sr Gailard qui ayt sollicité une place de conseiller depuis qu'il y en a de vacantes. Nous rendrons compte de sa capacité par une dépêche particulière. En général dans un pays aussi pauvre que celui cy on fait peu de cas d'une place honorable où il n'y a point de profit. Le Sr Verrier, procureur-général, se prestera volontier à donner des leçons de droit français mais il n'aura point d'auditeurs s'ils ne sont flattez de l'espérance que leur travail les conduira à quelque employ utile ; nous ne pouvons laisser ignorer à Sa Majesté toutes ces circonstances.

“ Sa Majesté pourra juger de la rareté des sujets propres à la judicature par la nécessité où le Sr Hocquart s'est trouvé de faire remplir le poste du greffier de la juridiction de Montréal par un bourgeois de Québec dont le mérite consiste seulement à être honneste homme et de sçavoir escrire passablement. Les Seigneurs de Saint-Sulpice propriétaires du greffe et qui ont droit de présentation luy ont abandonné dans cette occasion le droit qu'ils avoient d'y nomer faute de sujets et ont préféré de s'en rapporter au dit Sr Hocquart.

“ Les livres de judicature dont Sa Majesté a bien voulu faire la dépense sont existants dans la chambre du conseil, L'on y a recours assez souvent dans les causes difficiles ; mais il s'en faut beaucoup qu'ils puissent servir à l'instruction de ceux qui voudraient s'y appliquer à l'étude de la jurisprudence. Nous exigerions seulement d'eux quant à présent qu'ils seussent l'ordonnance et les éléments du droit

français. C'est dans cette veüe que le Sr Hocquart a fait venir cette année douze exemplaires des institutions d'argou, qu'il a distribuez dans les greffes des juridictions et aux juges qui ont souvent besoin eux mêmes des instructions les plus ordinaires, nous supplions très humblement Sa Majesté d'avo ir égard à toutes les représentations que nous avons eu l'honneur de lui faire à ce sujet l'année dernière. Si Sa Majesté fait pendant quelque temps de la depense en appoin-tements elle pourra par la suite s'en dispenser en attribuant des droits et des épices aux officiers. Au surplus, le sr Hocquart a jusqu'à présent donné tous ses soins pour la distribution de la justice et il continuera de les donner. Il est trop persuadé de l'importance de cet obiet pour se relâcher de l'attention qu'il doit y apporter." (Extrait d'un mémoire de MM. de Beauharnois et Hocquart au roi de France en date du 1er octobre 1732).

Le tome 8e de la "Correspondance générale," page 108, contient le refus de Sa Majesté à l'intendant "de permettre aux officiers du Conseil Souverain de paroistre en public en robe rouge. L'usage de la robe rouge avait été emprunté aux cours souveraines de France, où il fallait en être revêtu pour rendre certains jugements. Elle disparut du pays avec la cession. Les avocats comme les juges ne portent que la robe noire, qui est de soie pour les juges, les conseils de la reine et les greffiers. On revit la robe rouge avec la création de la Cour Suprême du Canada en 1875. Les juges la portent à l'ouverture de chaque terme et lorsqu'ils rendent leurs jugements. Ils la portent même en public à l'ouverture et à la prorogation de chaque session du Parlement et aussi à la cérémonie de l'installatiion du gouverneur-général, par exemple celle de lord Minto au Palais Législatif à Québec en novembre 1898.

D. G.

LA FAMILLE GIROUARD

Sachons d'abord qu'il existe deux familles canadiennes et acadiennes de nom semblable, mais toutes deux descendent du même ancêtre de la vieille France. M. Antoine Girouard est la tige de la famille canadienne. Né à Mont-Luçon au Bourbonnais, France, en 1696, il était fils de Jean Girouard, Conseiller du Roi, et Contrôleur du Dépôt de Riom en Auvergne, et de Pétronille Georgeau de Mont-Luçon. Vers 1716, il vint à Montréal, où il demeura quelques années chez M. de Ramezay, (gouverneur) en qualité de secrétaire. Ici, le 2 février 1723, il épousait Delle M.-Anne Barré, et, le 26 avril de la même année, était admis par l'intendant Bégon au nombre des quatre huissiers royaux de Montréal.

S'il faut en croire les rapports d'huissier de M. Girouard, il résida sur "la rue Notre-Dame, proche les Jésuites," de 1723 à 1727, époque où il transporta son domicile au faubourg Sainte-Marie, qui était le quartier des parents de sa femme. M. Girouard a eu une large part des affaires professionnelles de son temps que se partageaient les quatre notaires et les quatre huissiers royaux. Ils exerçaient tous comme "praticiens" devant la Jurisdiction Royale, et même le Conseil Supérieur. Vers 1735, il se démit de cette charge, après quoi son nom figure quelquefois comme praticien, mais c'est à la culture de la terre qu'il se livra tout particulièrement. Il était père de huit enfants, et mourut le 5 juin 1767. Parmi ses descendants, nous avons des hommes très distingués, entre autres, M. Désiré Girouard, de Montréal, aujourd'hui juge de la Cour Suprême du Canada.

Quant à la famille acadienne. M. François Girouard en est le père. Dès 1671 (alors âgé de 50 ans), il habitait déjà Port-Royal, en Acadie, s'était marié au pays et avait plusieurs enfants mariés. Un état officiel dressé en 1752,

et par conséquent trois ans avant la déportation des Acadiens, constate que 15 familles Girouard s'étaient réfugiées dans les villages de la Pointe de Beauséjour.

La famille acadienne compte aujourd'hui des milliers de représentants répandus dans différentes parties des provinces maritimes et notamment à Bouctouche, N.-B., et à Arichat, C.-B., et aussi dans la vallée du Richelieu, province de Québec.

Cette famille acadienne a aussi fourni des hommes marquants parmi lesquels figurent M. Girouard, curé d'Arichat, dont parle M. Rameau à plusieurs pages de son livre, *La France aux Colonies* ; M. G.-A. Girouard, l'ex-député de Kent ; le distingué notaire de Saint-Benoit, feu Jean-Joseph Girouard, ancien député, dont le nom figure presque à chaque page du livre de M. L.-O. David, *Les Patriotes de 1837-38*, était aussi Acadien ; comme il le dit lui-même dans une note inédite, il était le fils de Joseph Girouard, "chassé de l'ancienne Acadie par les Anglais avec un grand nombre de ses compatriotes victimes de leur attachement à la France." Le jeune notaire de Saint-Benoit, Joseph Girouard, ex-M. P., et l'honorable Dr Girouard, conseiller législatif, de Longueuil, sont ses fils.

Les deux familles acadiennes et canadiennes venaient du midi et du centre de la France, et, à en juger par le nombre de ces localités, qui doivent leur nom à la famille Girouard, l'on peut espérer que le nom n'y est pas éteint. Les ancêtres écrivaient Giroüard, mais ce tréma sur l'u n'a pas été conservé. Aujourd'hui, on écrit indifféremment Gerroir, Giroire et plus souvent Girouard. La racine de ce nom vient de deux mots saxons "Ger-Ward", qui veulent dire "garde-lance."

R.

FORMULETTES ÉCRITES

J'ai eu occasion de parler ailleurs de ces clichés de la conversation que l'on appelle "formulettes." Il y a les formulettes parlées et les formulettes écrites. Aux premières pages des livres, on écrivait assez souvent, autrefois :

Si, tenté du démon,
Tu dérobes ce livre,
Apprends que tout fripon
Est indigne de vivre.

J'ai lu, sur la première page blanche d'un dictionnaire latin appartenant à un élève du collège de Nicolet, une assez longue formule en vers français latins, alternatifs. La pièce commençait comme suit :

Hic liber,
Pour de l'argent,
Imptus est,
Chez un marchand.
.....

Suivait une description du volume, laquelle se terminait comme suit :

.....
La couverture,
Qui facta est,
De peau de chien.

Qui reconstruira cette pièce en entier ?

A la Rivière-du-Loup (Louiseville), les enfants de l'école du village écrivait autrefois sur leurs livres de classe :

"Ce livre est à moi comme la France est au Roi."

Cette formulette est bien ancienne, évidemment, et aussi bien *suggestive*, pour employer une expression toute moderne. Elle constitue une évocation du passé qui n'est pas sans saveur.

En France, on lit sur les murs extérieurs des édifices publics :

Liberté
Egalité
Fraternité

Comment faut-il ponctuer cela ? Un mécontent (il y en a toujours !), suggérait d'écrire :

Liberté (point) Egalité (point) Fraternité (point).

La charge est un peu exagérée. Il est vrai qu'il n'y a pas de charge sans exagération.

E. G.

LE GÉNÉRAL WOLFE

Dans son expédition contre Québec, Wolfe, lorsqu'il était en bonne santé, invitait chaque jour les officiers des différents corps à dîner avec lui.

Un capitaine écossais invité à être son hôte reçut le même jour une semblable invitation d'un de ses frères d'armes.

—Il me fait peine, lui dit-il, de ne pouvoir accepter votre invitation ; je suis déjà engagé avec Wolfe.

Un officier présent à cette conversation lui fit remarquer qu'il aurait dû parler plus respectueusement de son chef et dire le général Wolfe.

—Monsieur, répliqua vivement l'Écossais, nous ne disons jamais : le général Alexandre, ni le général César.

R.

RÉPONSES

Deux ouvrages du juge Bédard. (I, VII, 53.)— Isidore Lebrun, auteur du *Tableau des deux Canadas*, attribue au juge Pierre-Stanislas Bédard la paternité de deux ouvrages, l'un intitulé : *Observations critiques sur les Ouvrages de Lamennais et de M. de Bonald* ; l'autre, *Traité du droit naturel démontré par des Formules algébriques*. Nous n'avons pu découvrir ces deux ouvrages, et nous croyons qu'ils n'ont jamais vu le jour, si tant est même qu'ils aient été composés par Bédard. Quant à la paternité des écrits politiques parus dans le *Canadien* de 1806 à 1810, elle est certaine et incontestée. Il ne signait pas, ou il mettait des noms de plume au pied de ses articles, mais on les reconnaît aisément par le style, quelque peu diffus de leur auteur, et par la note constitutionnelle qui y domine toujours.

N.-E. DIONNE

Le nom de Longueuil. (III, XI, 381.)— Dans le greffe du notaire Severin Aneau, sous la date du 7 de juillet 1652, aux Trois-Rivières, il y a le contrat de mariage de Jean Leduc et de Marie Villemin (?) qui porte les signatures de Jeanne Mance, L. Closse, des Mazures, Jacques Aubuchon.

Charles Lemoine et Pierre Boucher signent également cette pièce. Les conjoints font leurs marques.

A part Boucher et Aubuchon, toutes les autres personnes étaient alors en route de Québec pour Montréal où eut lieu le mariage de Leduc, devant l'Église, le 11 novembre suivant.

Le contrat du 7 juillet 1652 nous donne le premier rapprochement connu entre les noms de Charles Lemoine et de Longueuil. Comment cela avait-il lieu ? Voici mon explication :

Le 31 mai 1651, M. de Longueuil, page du roi, s'embarquait à Sainte-Anne d'Auray en Bretagne pour le Canada.

à la suite de M. Jean de Lauzon, qui allait prendre le gouvernement de la colonie (*Documents sur le Perche*, 1896, page 63, partie canadienne) et, le 12 octobre suivant, M. de Lauzon arrivait en rade de Québec (*Journal des Jésuites*). Le M. de Longueuil du 7 juillet 1652 aux Trois-Rivières devait être celui qui accompagnait M. de Lauzon et non pas notre Charles Lemoine puisque celui-ci ne portait pas encore ce surnom et qu'il signe simplement " Charles Lemoine " à côté de l'autre qui se dit " De Longueuil."

D'où venait ce page du roi et que devint-il ? Je n'en sais rien. Il est probable qu'il ne demeura pas longtemps dans la colonie.

Remontons un instant en arrière. M. de Lauzon, qui aurait accepté la lune, si on eût pu la lui donner, s'était fait accorder le 15 janvier 1635, un domaine en seigneurie qui commençait à la rivière Châteauguay, s'étendait jusqu'à la rivière Saint-François du lac Saint-Pierre, embrassait l'île Sainte-Hélène, l'île de Montréal, et, en profondeur allait au delà de la frontière américaine actuelle. Ce royaume en bois debout portait le nom de la Citière qui était celui de l'un des enfants de M. de Lauzon. (Voyez mon *Histoire de Saint-François-du-Lac*, pages 5-7). Vers 1657, un endroit de cette région, situé vis-à-vis le bas de l'île de Montréal, s'appelait la *Petite Citière* et, cette année, M. de Lauzon l'accorda, en arrière-fief, à Charles Lemoine, qui demeurait à Montréal en qualité d'interprète et de commerçant de fourrures. Lemoine imposa à cette terre le nom de Longueuil, en souvenir " d'un village de Normandie, chef lieu de canton dans l'arrondissement de Dieppe, sa patrie." (Faillon : *Histoire de la colonie française*, III, 359-51). Le M. de Longueuil de 1651 et 1652 était-il pour quelque chose aussi dans le choix de ce nom ? C'est possible, mais voyons p'us loin.

Charles Lemoine fut anobli en 1668, sous le nom de " Longueuil." On a écrit Longueil, Longueuil, Longeuil, Long-euil,

selon le caprice des gens, car alors on ne connaissait pas d'orthographe pour les noms—et tout cela signifie Longueil. Partant de ce point, M. Jacques Viger suppose, dans sa *Sabretache*, que cette désignation provient de l'étendue de l'horizon qu'embrasse l'œil quand on regarde de cette terre, à travers le fleuve, très large de là jusqu'à Montréal. (*Histoire de Longueuil*, 1889, pages 39-40). Il ne savait rien de ce que M. Faillon devait imprimer plus tard sur ce sujet ; son manuscrit est resté longtemps sans être publié.

Deux autres fiefs contigus au premier, que Lemoine s'étaient fait concéder par les gouverneurs et intendants, après l'abolition du privilège de M. de Lauzon, lui formaient une belle seigneurie, du moins quant à ses dimensions, car elle se trouvait encore à peu près dans l'état primitif, lorsque, en 1676, Frontenac et Duchesneau réunirent ces trois fiefs en un seul, sous le nom de Longueuil, et confirmèrent Lemoine dans leur possession.

En 1679, dans un acte de mariage, le notaire mentionne la seigneurie comme " Longueuil de Dieppe."

Ceci, ajouté à ce que l'on vient de voir, me fait adopter le dire de M. Faillon : Lemoine, consacrant par ce double nom le souvenir du lieu de sa naissance.

J'ai rencontré le nom de Marie Lorgueil, native de Rouen, qui épousa Tous-saint Hunaut dit Deschamps à Montréal, en 1654, mais en supposant que le nom véritable fut Longueil, la famille de cette femme paraît bien étrangère à celle de Charles Lemoine.

Il est tout de même singulier qu'un " M. de Longueil, page du roi," ait eu des rapports avec Charles Lemoine dès 1652, et j'incline à croire que le gentilhomme en question était de Normandie car, sans cela, le Père Balthazar de Bellême, qui a noté son départ de France pour le Canada (voyez les *Documents sur le Perche* indiqués plus haut), l'eût probablement laissé passer inaperçu.

Le Père de Bellême, capucin, était un amateur de l'histoire du Perche, faisant ses observations au jour le jour et très au courant des départs des Percherons et des Normands pour la colonie de la Nouvelle-France depuis 1634.

Que de choses je retrouverais si un voyage en Normandie m'était possible !

BENJAMIN SULTE

Philippe de Louvillicrs de Poincy. (IV, XII, 548.)—Poincy, né en 1584, appartenait à une famille originaire du comté de Ponthieu.

Il débuta dans l'ordre de Malte où il s'acquit promptement une juste réputation.

En 1612, le roi le nomma commandant de ses vaisseaux en Bretagne.

En 1637, il était chef d'escadre et commandait un des vaisseaux du roi à la reprise des îles Saint-Honorat et Sainte-Marguerite.

C'est en 1639 que Poincy commença à jouer un rôle de quelque importance. Appelé par Richelieu aux fonctions de lieutenant-général des îles d'Amérique, il s'empara de l'île de la Tortue que se disputaient les Anglais et les Espagnols.

En 1645, un nouveau gouverneur ayant été envoyé aux Antilles, Poincy ne voulut pas reconnaître son autorité, et sa révolte détermina la guerre civile qui dura jusqu'en 1647. Comprenant enfin la fautive position dans laquelle il s'était placé et voulant faire oublier son insubordination coupable, il colonisa Saint-Barthélemy, les Saintes, Marie-Galante et la Grenade.

Le roi, pour le récompenser, lui expédia alors le titre de gouverneur-général des îles d'Amérique.

Poincy céda l'île de Saint-Christophe à l'ordre de Malte et reçut en échange le titre de bailli.

Il mourut le 11 avril 1660, revêtu de ces mêmes fonctions de gouverneur qu'il exerçait depuis 1651.

EDOUARD GOEPP

Le curé Portneuf. (V, I, 559.)—Philippe-René de Portneuf, né le 13 août 1707, à Montréal, du mariage de René Robineau, sieur de Portneuf, troisième fils du premier baron de Portneuf, et de Marguerite-Philippe Daneaux de Muy, fit ses études au séminaire de Québec. Il termina son cours vers 1727, et embrassa l'état ecclésiastique. Le 21 octobre 1731, il fut ordonné prêtre. En 1732, il fut nommé curé de Saint-Jean, Ile d'Orléans.

On trouve, dans les registres de cette paroisse, à la date du 12 avril 1734, l'entrée suivante : "Je me suis nommé parrain après avoir refusé Simon Campagna, à cause de son ignorance crasse et manifestée, lorsque je l'ai interrogé sur le petit catéchisme. (Signé) : RENE PORTNEUF, Ptre. "

Quelques années plus tard, M. de Portneuf devint curé de Saint-Joachim. Il occupait encore ce poste quand les Anglais vinrent mettre le siège devant Québec, en 1759. A l'approche des ennemis, les habitants de la côte de Beauport abandonnèrent leurs demeures, et se retirèrent dans les bois, au pied des montagnes, emmenant avec eux leurs troupeaux. Pendant deux mois environ, les envahisseurs respectèrent ces villages abandonnés. Mais vers la fin du mois d'août, les généraux anglais envoyèrent plusieurs compagnies de soldats ravager la côte, depuis le cap Tourmente en remontant vers l'Ange Gardien. Cette œuvre de ruine commença à la Grande-Ferme. Les propriétés que le séminaire de Québec possédait en cet endroit furent dévastées.

Continuant leur cruelle besogne, les soldats s'attaquèrent ensuite à l'église et au presbytère. Mais les paroissiens de Saint-Joachim, qui surveillaient de loin les mouvements de l'ennemi, ne purent rester impassibles devant un tel spectacle. Une quarantaine d'entre eux, habitués à manier le mousquet, s'embusquèrent dans un endroit favorable, et ouvrirent sur la troupe un feu meurtrier.

M. de Portneuf ne voulut pas abandonner ses gens à l'heure du danger, et au moment où ils pouvaient avoir besoin de

son ministère. C'était un sang militaire qui bouillonnait dans ses veines. Son père, le vainqueur de Casco, ses oncles, ses frères, avaient bien bravé la mort sous les plis du drapeau de la France. Il montra à ce moment qu'il était digne de sa race, et que le curé de Saint-Joachim était vraiment un Portneuf. On le vit s'exposer sans crainte et avec le plus sublime dévouement aux balles des ennemis. Ceux-ci, disposant de forces supérieures, finirent par faire plier la poignée de braves qui arrêtaient leur marche destructive. Les Canadiens furent forcés de retraiter en laissant sept ou huit morts sur le champ de bataille. Le vaillant curé, dangereusement blessé, suivit ses paroissiens dans leur fuite. Mais il fit une chute, fut rejoint par les grenadiers anglais et haché à coups de sabre. Ce tragique épisode eut lieu le 23 août 1759. M. de Portneuf fut d'abord enterré dans le champ ensanglanté où il fut trouvé ; et, trois jours plus tard, il fut inhumé sans cercueil, sous le chœur de l'église de Sainte-Anne par M. Parent, curé de cette paroisse. Le lendemain, 27 août, les sept paroissiens de Saint-Joachim qui avaient été tués le même jour que leur curé, furent aussi inhumés à Sainte-Anne, leur église paroissiale ayant été détruite par les Anglais. Voici les noms de ces obscurs héros : Louis Paré, 64 ans ; Jean Gagnon, 69 ans ; Pierre Gagnon, 61 ans ; Charles Languedoc, 48 ans ; Michel Magnan, 30 ans ; Jean Fortin, 26 ans ; Louis Alaire, 20 ans.

La mort au champ d'honneur du curé de Saint-Joachim, jetait un dernier rayon de gloire sur cette famille qui s'était tant de fois inscrite aux pages de notre histoire.

IGNOTUS

Charles de Menou, seigneur d'Aulnay. (V, II, 578.) — Charles de Menou, seigneur d'Aulnay, appartenait à une des plus nobles familles du centre de la France. Elle était originaire du pays chartrain. D'Aulnay, qui paraît avoir été parent du commandeur de Razilly, l'accompagna dans son

expédition en Amérique en 1632. Il était son lieutenant et son homme de confiance. A la mort de Razilly, d'Aulnay lui succéda dans le commandement. Il peut être regardé comme le véritable fondateur de Port-Royal ; car c'est lui qui y créa la première colonie d'habitants fixés solidement au sol par la culture des terres.

On sait que l'Acadie était alors divisée entre trois grands feudataires, La Tour au sud, d'Aulnay au centre, Denys au nord. Tandis que ses deux concurrents se livraient au commerce des fourrures et des pêcheries, d'Aulnay fondait des établissements de colonisation, les seuls qui eussent des chances d'avenir. Ce fut là son grand mérite qui rachète ses fautes.

J'ai raconté, dans *Un Pèlerinage au pays d'Évangéline*, les étranges péripéties de ses luttes contre son redoutable voisin, Charles de la Tour, ses expéditions armées contre le fort de la rivière Saint-Jean, l'héroïque défense que lui opposa Madame de la Tour, les cruels traitements qu'il lui fit subir et qui ternirent son triomphe.

Quelques années après, d'Aulnay eut une mort digne de sa vie aventureuse : il fut trouvé gelé dans un marécage où il s'était enfoncé en revenant d'une de ses explorations. La Tour qu'il avait chassé de ses domaines, rentra dans tous ses droits, par la plus bizarre des transactions : en épousant la veuve de d'Aulnay.

Lorsqu'on lit cette page qu'on croirait dérobée aux siècles barbares, et qui rappelle les romans de Walter Scott, on est forcé d'avouer que la réalité est ici plus étrange que la fiction : elle en a au moins tout l'imprévu et tout l'attrait. Cependant, malgré ce que ces aventures poétiques ont de séduisant, on se prend à désirer qu'elles n'eussent jamais existé, quand on réfléchit que si tant d'efforts stériles avaient été employés utilement, ils auraient pu assurer probablement à la France la colonisation de ces domaines. D'Aulnay y dé-

pensa à lui seul plus de huit cent mille livres ; il eut du moins sur ses rivaux le mérite de laisser quelques traces après lui.

L'ABBÉ H. R. CASGRAIN

En Amérique. (V, III, 588.)—On désigne encore de ce nom, surtout dans nos campagnes, les Etats-Unis, de même qu'il est entendu qu'un Yankee doit nécessairement s'appeler un " Américain." Le peuple n'admet pas, en quelque sorte, que le Canada soit situé en Amérique, et l'on dirait, en vérité, que notre longue sujétion coloniale a eu pour effet direct de nous amener à considérer le Canadien comme un intrus, ne possédant aucun droit dans la distribution de l'héritage de cet immense continent.

SYLVA CLAPIN

Le " Clairon du Roi." (V, III, 597.)— *Le clairon du roi* est un amusement de société qui consiste à se passer l'un à l'autre un objet quelconque, de telle façon qu'il échappe à la personne qui doit le saisir. En faisant circuler l'objet, la ronde entière chante :

Il a passé par ici,
Le clairon du roi, Mesdames ;
Il a passé par ici,
Le clairon du roi joli.

SYLVA CLAPIN

Les corvées. (V, III, 598.)—On donnait le nom de *corvée* à tout travail volontaire qu'on allait faire en commun pour assister un paroissien, soit pour l'érection d'une charpente de maison, de hangar, de grange dont il avait préparé de longue main les matériaux, soit pour une boucherie d'automne, ou pour toute entreprise qui requérait pour un jour un nombre de bras exercés.

Ces concours utiles et agréables prenaient toutes les formes qu'on voulait leur donner. La toile du pays était en

grand usage chez nos pères, et pour cela le lin était un article de culture indispensable en Canada. Le broyage ou brayage du lin, pour en tirer la filasse et l'étope, amenait souvent des réunions fort gaies. Les mères et les filles y prenaient part, laissant aux hommes le gros de la besogne, comme l'installation à l'abri du vent, généralement au bord d'un bois, la disposition des braies en état de solidité, l'érection de la chaufferie, la préparation du combustible nécessaire, etc. On avait dû préliminairement battre le lin pour en conserver la précieuse graine. On l'avait fait rouir à la rosée sur le gazon pendant des semaines, puis remis en gerbes pour le transporter au lieu de l'opération.

Tous ces préparatifs faits, commençait alors avec animation le jeu des braies. Chacun prenait une poignée de lin brut, soigneusement chauffé et séché sur un tréteau à claire-voie, au-dessus d'un feu sans flamme ; il la faisait passer à plusieurs reprises sous la mâchoire unie de sa braie, rompant en petits bouts le bois de la tige qui tombait à ses pieds, ne lui laissant en mains que les filaments dégagés de l'écorce et de la chenevotte. C'était la douce filasse que l'on remettait aux mains plus délicates des femmes et des filles pour la peigner et en faire des rouleaux tressés.

Le procédé du séchage du lin donnait parfois lieu à des scènes émouvantes. Il arrivait, par exemple, que la chaleur trop intense du brasier mal contrôlé communiquait la flamme au lin séchant sur le tréteau. C'était comme l'éclair de la nue tombant sur un toit de chaume et le consumant en un instant. L'émotion devenait grande dans l'assistance sur le moment, mais le seau d'eau mis en réserve, en prévision d'un tel accident, avait vite raison de l'incendie. Cependant l'humiliation de la chauffeuse inattentive ne s'effaçait pas si tôt, elle avait à subir le feu des plaisanteries et des quolibets durant tout le jour pour expier sa négligence.

On ne joue plus guère à ce jeu dans notre province, la bonne toile canadienne ayant été remplacée, au moins en grande partie, par les cotonnades beaucoup moins substantielles et moins salubres.

L'on semait aussi le maïs sur toutes les fermes. Chaque habitant avait son champ de blé d'Inde à protéger contre l'envahissement des mauvaises herbes durant la croissance. Après la cueillette sur le champ venait l'épluchette à domicile. La jeunesse de ce temps-là faisait de ces épluchettes l'amusement le plus joyeux de l'automne. Gérin Lajoie consacre un joli chapitre de son *Jean Rivard* au souvenir qu'il en avait. Le premier épis rouge ou pourpré, très rare, mais ne manquant jamais, grâce à la prévoyance de quelque amateur, donnait, par convention, à l'heureux éplucheur qui le trouvait, à peu près les mêmes privilèges que la fève dans un gâteau des Rois. Ce fait seul constituait tout de suite une hiérarchie sociale de fantaisie conduisant à d'autres amusements, sous la direction des nouveaux élus, et à la dance inévitable de la fin.

Dans ces passe-temps agréables, convertis en véritables fêtes, commençaient bien plus judicieusement qu'aux bals, des amitiés franches et durables se terminant, tôt ou tard, par des contrats de mariage et des noces.

Ces faits ainsi groupés, sans art et sans abus de détails, démontrent suffisamment que les anciens Canadiens de nos campagnes agricoles se créaient une vie sociale qui leur était propre et qui n'avait rien de triste, d'ennuyeux et de monotone, comme pourraient le croire nos citadins et nos citadines. Ils se suffisaient à eux-mêmes pour leurs plaisirs comme pour leur subsistance. Ils acceptaient volontiers les peines du travail et dormaient tranquilles assurés par la foi que leur unique créancier et débitrice, la Providence, ne leur manquerait jamais, tant qu'il travailleraient sous son œil et suivraient ses inspirations.

RAPHAEL BELLEMARE

Les Écossais au Canada. (V, V, 611.)—Les Écossais, que la défaite du prince Edouard plaça dans la situation de proscrits en quelque sorte, furent une douzaine d'années dans un état vraiment misérable ; car, si on ne les pendait pas, ils se trouvaient comme des enfants mis en pénitence. Le chef du clan des Fraser, principal groupe de la nation, eut l'idée d'offrir ses hommes à Pitt pour en former un régiment, ce qui fut accepté ; mais, à peine ce nouveau corps avait-il complété son organisation, qu'il reçut ordre (1759) de partir pour le Canada, et, afin que cet exil ne parut pas trop sévère aux braves de Culloden, on eut le soin de leur dire qu'ils allaient pouvoir se venger des Français, qui les avaient abandonné, en 1745—du moins, c'était la plainte générale des Écossais pour expliquer leur défaite. Voilà comment ces highlanders eurent part à la prise de Louisbourg et à celle de Québec. Littéralement, Merimée a pu dire que le gouvernement britannique “expédia les hommes en Canada”, laissant les femmes dans les montagnes de l'Écosse, car la politique de Pitt consistait surtout à se débarrasser d'un élément incommode pour lui. Maintenant, qu'advint-il de tout cela ? Les *Fraser* prirent goût au Canada ; on leur donna des terres ; ils épousèrent des Canadiennes, et leur descendance est française. Les Écossais nous ont conquis ; les Canadiennes ont conquis les Écossais.

BENJAMIN SULTE

Les prélats domestiques de Sa Sainteté. (V, VI, 629.)—“ Les premiers prélats domestiques furent vraisemblablement les notaires apostoliques institués par saint Clément pour recueillir, dans les différentes régions de Rome, les actes des martyrs. A mesure que la puissance pontificale se développait, les Papes étaient obligés de se servir d'un plus grand nombre de personnes qui, nécessairement et par la force des choses, avaient la charge prélatice sans en porter le nom. Petit à petit, ces différents emplois de la Cour

pontificale se subdivisèrent entre eux, se partagèrent mieux des attributions qu'ils cumulaient auparavant, et un titre général servit plus tard à désigner toute cette classe de personnes qui, sans être cardinaux ou évêques, avaient cependant dans la Cour pontificale un emploi leur donnant une préséance, et leur permettant de dire *prae lati*.

“ Alexandre VII, en 1659, délimita mieux la dignité praelatice et les différentes manières de l'acquérir. Il y avait à cette époque la prélatrice dite *noire* et la prélatrice usuelle. La première s'appelle *de justice*, la seconde *de grâce*. Il n'y a plus aujourd'hui d'exemples de la prélatrice noire ou de justice, car ceux qui l'ont acquise obtiennent facilement de la bienveillance pontificale leur passage à la prélatrice violette ou de grâce.

“ Le costume du prélat domestique est identique à celui de l'évêque hors de son diocèse, à cela près qu'il ne comporte ni croix, ni anneau, que la barrette comme la calotte doivent être noires sans aucun liseré ou filet, et que le cordon du chapeau est violet. La soie étant le distinctif de la Cour pontificale dont ils font partie, les prélats domestiques prennent en été la soutane et la mantelletta de soie violette, tandis que le vêtement des évêques doit être de laine.

“ Ils timbrent leurs armes d'un chapeau violet d'où descendent six glands de même couleur, et leur chapeau pontifical, qui ne sert qu'aux cavalcades et à leur enterrement, est en drap noir doublé de soie violette, avec cordons de même couleur.

“ Le prélat domestique de Sa Sainteté, ou encore prélat de la maison de Sa Sainteté, s'appelle en latin *Antistes urbanus* ou encore *Antistes domus Pontificis Maximi*. Le titre qui lui convient est “ Illustrissime et Révérendissime ” et celui de “ Monseigneur.”

“ Les prélats domestiques sont nommés par un bref *ad perpetuam rei memoriam* et leur charge est à vie.” (Battandier.).

Prélats domestiques canadiens : Mgr H. Têtu, Mgr C. Tanguay, Mgr Marois, Mgr C.-O. Gagnon, Mgr I. Gélinas, Mgr C.-F. Cazeau, Mgr J.-B.-Z. Bolduc, Mgr M.-E. Méthot, Mgr D.-S. Ramsay, Mgr A.-N. Bellemare, Mgr J. S. Raymond.
P.-G. R.

Le "Petit Canada." (V, VI, 623.)—Lors du premier voyage de Champlain dans la Nouvelle-France, en 1603, Bechourat, sagamo montagnais résidant à Tadoussac, donna son fils à Pontgravé pour l'emmener en France.

C'est sans doute ce jeune Montagnais qui fut tenu sur les fonts du baptême, le 9 mai 1604, par Alexandre de Vendôme et sa sœur, enfants de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées.

Privé de sa liberté, le fils du sagamo Bechourat ne tarda pas à tomber malade. On le transporta au château de Saint-Germain, où un appartement lui fut donné.

C'est dans ce même château que madame de Monglat élevait le fils de Henri IV, alors âgé de quatre ans, et qui devait être, quelques années plus tard, Louis XIII.

Le médecin de ce jeune prince, Jean Héroard, a tenu un journal de ses actions, jour par jour, depuis sa naissance jusqu'à ce qu'il eut atteint l'âge de vingt ans.

A la date du 23 mai 1604, nous lisons dans le *Journal* de Héroard :

" A huit heures levé, bon visage, gai, vêtu, il avale (met) ses bas de chausses disant : *Voyez la belle jambe*. A neuf heures et demie déjeuné sur la fenêtre du préau ; il voit des hommes qui passent, leur crie : *Bonjour, Messieurs, je m'en vais boire à vous*. A six heures il voit en passant le Petit Canada à la fenêtre, malade, il lui fait porter de son potage."

Le *Petit Canada* dont il est question ici, c'est le sauvage amené de Tadoussac par Pontgravé.

Une semaine plus tard, le 31, Héroard écrit :

" Levé contre son gré par Mme de Monglat ; il tenoit des verges, lui en donne un bon coup sur le visage. ne veut point de Mme de Monglat, s'y opiniâtre, en est fouetté. Il envoie à diner à Canada."

Il faut croire que le dauphin avait de l'affection pour le *Petit Canada*, car le 10 juin il lui envoie encore porter quelque chose.

“ M. de Vendôme (son frère) arrive, note ce jour-là Héroard, se met auprès de lui, à la main gauche ; il le repousse par deux diverses fois de la main disant : *allez plus loin*. M. de Vendôme, de son mouvement , lui baise le dessus de la main et à l'impourvû. *Ha !* dit-il en faisant le fâché, *vous baisez ma main*, et la frotte contre sa robe. Promené au jardin, amené à la Reine, mis en carrosse. A deux heures goûté, amusé, ramené en la salle du Roi, il fait sortir un cul-de-jatte qui jouait du flageolet, disant : *Mettez dehors ; qu'il joue, mais je ne le veux pas voir*. Il ne veut point voir Olyvette, folle de feu Mme de Bar, ne veut point voir maître Guillaume (fou du roi), n'aime point les fols de cette sorte. Soupé ; il fait porter de la gelée au petit Canada, malade ; s'amuse à voir les passants.”

Le *Petit Canada* mourut le 18 du même mois. Les médecins ne purent rien faire pour lui ; c'est l'air de ses montagnes qui lui manquait.

Le lendemain de la mort du pauvre petit montagnais, on offre au dauphin une écuelle de cerises. Il la repousse en disant : Voilà pour le *Petit Canada*.

Plus d'une année après la mort du petit indien, le 15 novembre 1605, à propos d'objets rapportés du Canada par M. de Monts (“... Mené au Pecq et passé l'eau pour voir dans un grand bateau, un animal porté du Canada par M. de Monts, de la grandeur d'un élan. Il y avait une petite barque faite à la mode du pays, avec du jonc, et couverte d'écorce d'arbre, teinte de rouge, faite de façon de gondole et ayant les avirons du bois du pays...), le dauphin se ressouvient du *Petit Canada*, de sa façon de prononcer, de la couleur de son habit bleu, de la forme de son bonnet, rond comme celui du roi, son père.

P.-G. R.

QUESTIONS

630.—Dans les *Mémoires sur la vie de Mgr de Laval* par M. de LaTour, on lit : “ Un bénédictin déguisé vint à l'appui du parti faire une incursion en Canada ; il s'insinua d'abord chez les curés de campagne, ensuite dans les communautés de religieuses ; mais le prélat le fit repasser en France, où sa communauté le réclama, et le désavoua dès qu'elle en fut instruite.”

Où trouverais-je des renseignements sur les allées et venues de ce moine dans notre pays ? RELIG.

631.—Un vieil habitant de Lotbinière me fait remarquer que “ le Platon ” était autrefois nommé le “ Cap-à-l'Arbre.” Les chroniques du temps des Français nous parlent souvent d'un endroit, entre Québec et Trois-Rivières, qu'elles dénomment le “ Cap-à-l'Arbre.” Le “ Platon ” d'aujourd'hui ne serait-il pas le “ Cap-à-l'Arbre ” d'autrefois ? LOTBIN.

632.—En 1688, le Conseil Supérieur de la Nouvelle-France établit un bureau des pauvres dans chacune des villes de Québec, Trois-Rivières et Montréal. Ces bureaux des pauvres ont-ils fonctionné longtemps ? Quelle était leur manière d'agir ? Ressemblaient-ils en quelque façon à nos sociétés Saint-Vincent de Paul ? RIOS.

633.—L'honorable M. de Boucherville disait, pendant la dernière session de la législature de Québec, que les patriotes du district de Montréal avaient organisé, en 1837, un système de conciliation entre eux de manière à ne pas se servir des tribunaux. Tout renseignement sur le fonctionnement de ces tribunaux m'obligerait. C.

634.—Dans des notes manuscrites de feu M. Bibaud que j'ai en ce moment sous les yeux, il est souvent question du *Journal* de Joseph Papineau, le père du grand Papineau. Ce *Journal*, si j'en juge par les extraits qu'en fait M. Bibaud, devait être fort intéressant. Existe-t-il encore, ce *Journal* ? X. X. X.

635.—Connaissez-vous quelque chose de la vie de l'abbé Paul Cassegrain à qui, paraît-il, le cardinal Fleury offrit l'évêché de Québec et qu'il refusa ?
OM.

636.—A quelle date remonte l'impression du premier calendrier tel que nous l'avons actuellement, avec la liste du clergé au bas ? Connaissez-vous quelqu'un qui en possède la collection complète ?
COLL.

637.—Fitchett, dans son récent ouvrage *Fight for the Flag*, parlant de la fameuse frégate "Canada", qui contribua pour une si grande part au succès de lord Rodney dans sa célèbre victoire sur la flotte du comte de Grasse, en 1782, dit que ce vaisseau, en cette mémorable occasion, était commandé par un capitaine Dumaresq.

James Grant, dans ses *British Battles by Land and Sea*, dit que la "Canada" était commandée dans cette bataille par le capitaine Cornwallis, qui plaça son vaisseau le long de la "Ville de Paris," le vaisseau amiral français, et ne le lâcha que lorsqu'il fut en ruines.

Lequel des deux écrivains dit la vérité ? E.-A. HART

638.—Où mourut le premier juge Bédard ? Quelles relations de parenté avaient avec le juge Bédard, premier du nom, le juge Elzéar Bédard, mort à Montréal en 1849, et Elzéar Bédard l'auteur de la chanson patriotique bien connue :
Sol canadien, terre chérie ?
RIO

639.—La chanson : *C'est la faute à Papineau a-t-elle été publiée* ? Où ?
CHANS.

640.—Que devint l'abbé Gazelle, ce prêtre français qui, en 1793, accompagnait l'abbé Desjardins au Canada ? Je sais qu'il partit de notre pays en 1796.
R. B. C.

641.—Dans l'histoire de la Nouvelle-France, au dix-septième siècle, il est souvent question d'un endroit qu'on appelle "la Potherie," situé entre Québec et Trois-Rivières. Connaissez-vous le site exact de cette ancienne localité ?

T.-RIV.